



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE



Union européenne



## AXE 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien

### Action 3 : Soutien aux incubateurs, pépinières, cellules de valorisation, technopoles, SAIC, couveuses d'entreprises, ateliers localifs

#### Thèmes prioritaires (earmarking):

05 - Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises.

#### Objectifs de l'action :

- Favoriser la création et le développement d'entreprises innovantes.

#### Motivations de l'action :

Les structures d'accompagnement des PME s'avèrent d'une grande importance pour assurer leur croissance dans le temps. Le soutien aux structures de type incubateur, aux cellules de valorisation, et aux formations spécifiques pour les porteurs de projets innovants entrent dans ce cadre.

#### Description de l'action :

C'est tout à la fois une augmentation du nombre de projets incubés, mais aussi un accroissement de l'efficacité des structures d'accueil qui seront recherchés. Un soutien spécifique à l'émergence ou au développement de cellules de valorisation au sein des organismes de recherche publics ou des Universités pourrait également être envisagé.

Le FEDER peut servir au financement :

- de l'investissement immatériel (exemple : achat de bases de données),
- des équipements (notamment informatiques, bureautiques et technologiques)
- des services communs en matière administrative ou logistique, nécessaires au fonctionnement de la structure;
- des services et/ou prestations individualisés proposés par la structure, et nécessaires :
  - à l'émergence des projets à potentiel (détection, expertise et sélection) ;
  - à l'accompagnement individualisé des projets (études de marché ; création des business model et business plan ; recherche et protection de la Propriété intellectuelle)
  - à la démonstration de la preuve du concept (réalisation du prototype, du pilote ou du démonstrateur);
  - aux actions de communication et d'animation de(s) réseau(x) de la structure (rencontres thématiques, suivi des incubés par exemple)
- Pour les structures de types incubateurs, cellules de valorisation et SAIC, à l'exception des pépinières d'entreprises, le FEDER peut intervenir pour le financement d'actions de formation et de coaching internes et externes avec l'intervention d'experts extérieurs.
- S'agissant des actions au sein des structures de type pépinières d'entreprises, une articulation avec l'axe d'intervention 1 du FSE pourra être trouvée dans le cadre particulier des sous-mesure 1-2-3

*[Assurer le développement de la formation tout au long de la vie pour les salariés fragilisés,*

*spécialement dans les PME]* et sous-mesure 1-3-1 [*Accompagnement des créateurs repreneurs*], c'est à-dire : l'émergence de projets de création d'entreprise, particulièrement dans les ZUS et les territoires impactés par la crise économique, la création et la reprise d'entreprises par les femmes (hors parcours NACRE conventionné) et la transmission reprise des TPE par des actions de sensibilisation, de mise en réseau et d'accompagnement spécifique de cédants et de repreneurs salariés. Dans ce cadre, l'appui à l'élaboration des projets (diagnostic des projets, formation et conseil pour les créateurs et repreneurs) n'interviendra qu'en complémentarité du dispositif NACRE, des actions portées par le Pôle Emploi, Cap Entreprise et des actions portées par la Chambre régionale de commerce et d'industrie.

### **Bénéficiaires potentiels<sup>1</sup>:**

Incubateurs, pépinières, cellules de valorisation (soutien indirect aux PME innovantes ou aux porteurs de projets innovants), technopoles, SAIC, couveuses d'entreprises, ateliers locatifs, collectivités locales et SEM.

### **Partenaires co-financeurs potentiels :**

Etat, Conseil Régional Ile de France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, chambres consulaires, entreprises, partenariat public/privé.

### **Critères de sélection des projets :**

Un fléchage est à envisager sur les structures hébergeant des entreprises ou porteurs de projets innovants, indépendamment de l'intensité technologique des innovations

Etant donnée le montant limité de l'enveloppe disponible, les critères d'éligibilité suivants sont retenus:

- une limitation aux seuls projets présentant un caractère pilote, expérimental ou particulièrement novateur
- un financement limité aux investissements immatériels, aux équipements, et aux actions énoncées dans le paragraphe *Descriptif de l'action*.
- Un soutien à la requalification de zones d'activité est envisageable au titre de cette mesure, même si pour les mêmes raisons, il faudra envisager :
  - un soutien préférentiellement porté sur les prestations intellectuelles de type « études » ;
  - un soutien réservé aux opérations présentant un caractère pilote, et restant marginal par rapport au coût total.

---

### **Forme de financement :**

---

- Aide non remboursable
- 

### **Régimes d'aides mobilisés :**

Dans le cas de projets structurants portés par des acteurs privés, l'encadrement R&D s'applique.

---

<sup>1</sup> Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

**Prise en compte des priorités transversales européennes : Egalité des chances, lutte contre les discriminations, environnement, emploi.**

<b>priorité</b>	<b>impact</b>	<b>commentaire</b>
égalité des chances	positif	priorité donnée aux territoires fragilisés
lutte contre les discriminations	neutre	
environnement	neutre	
emploi	positif	impact positif sur la création d'emploi, et plus généralement par la valorisation d'innovations, technologiques ou non, conduisant souvent à des créations d'entreprises et d'emplois

**Indicateurs :**

<b>type</b>	<b>libellé</b>	<b>état initial<sup>2</sup> (source DRRT)</b>	<b>Objectif final</b>
réalisation	nombre de projets d'investissement de structures d'hébergement/ accompagnement soutenus	0 durant la programmation FEDER 2000-2006	une dizaine de projets sur la programmation
résultat	nombre de PME soutenues (dont jeunes pousses)	0 durant la programmation FEDER 2000-2006	environ 150 PME soutenues sur la durée de la programmation
impact	nombre d'emplois créés à la fin du programme (dont femmes/dont en CUCS)	0 durant la programmation FEDER 2000-2006	450 à 600 emplois créés sur la durée de la programmation dont ¾ d'emplois hautement qualifiés

<sup>2</sup> L'état initial a été mesuré par rapport à la période 2000-2006 car, sur ces mesures territorialisées, cela correspond le mieux au type de zones d'actions futures du PO 2007-2013 (zones urbaines en difficulté) et permet donc de comparer avec sens l'évolution des indicateurs